



Licenciement sans entretien avec l'employeur

Par **natou59650**, le **19/08/2008** à **18:40**

Bonjour,

J'ai été licencié sans réel entretien avec mon employeur. Le courrier me convoquant à l'entretien préalable stipulait qu'il allait me recevoir et lorsque je me suis présenté, il n'était pas là, il y avait seulement le responsable de mon agence. Sur le courrier me notifiant mon licenciement, signé de la main de mon employeur, il est noté qu'il y était. Y a t-il un manquement à la procédure de licenciement?

Par **coolover**, le **20/08/2008** à **12:07**

Bonjour natou.

Lors de l'entretien préalable, l'employeur doit être présenté mais il peut désigner un représentant pour le remplacer lors de l'entretien et parler en son nom (Cass. Soc., 18/11/2003).

La procédure est alors régulière si la personne présente de l'entretien avait bien pour fonction de représenter l'employeur.